Tableau 5 : Synthèse des enjeux et covisibilités potentielles relatifs aux monuments et sites protégés, dans les différentes aires d'étude du paysage

Distance au projet en km vis-à-vis de la limite de zone d'implantation potentielle (ou aire immédiate)	Dénomination	Statut de protection	Éléments concernés par la protection	Commune	Fréquentation par le public	Contexte visuel	Covisibilité potentielle avec le projet éolien
Aire rapprochée <6 km							
Monuments et sites à enjeux forts car situés à moins de 6 km							
4,64	Eglise	CL	Tout	Soudan	Oui	Forte proximité avec les infrastructure routières : A10 et D611 ; contexte très boisé et bocager	Faible
4,64	Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau	SC	L'étang, les ruines du château féodal, le vieux moulin, les chaos granitiques...	Ménigoute	Oui mais partielle car certaines parcelles sont privées	Vallées boisées ; chaos granitiques dans contexte boisé prégnant	Faible
4,88	Halle	ISMH	La halle en totalité	Pamproux	Oui	Contexte urbain ; bâti dense ; ville située dans une dépression topographique	Néant
4,89	Maison	ISMH	Fenêtre	Sanxay	Prop. privée	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
4,89	Eglise Saint-Maixent	CL	Tout	Pamproux	Oui	Contexte urbain ; bâti dense ; ville située dans une dépression topographique	Néant
4,90	Ruines gallo-romaines d'Herbord	CL	Enceinte, thermes, théâtre, portique	Sanxay	Visites payantes	Vallée de la Vonne	Faible
5,01	Eglise	ISMH	Tout	Sanxay	Oui	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
5,09	Maison	ISMH	Fenêtre	Sanxay	Prop. privée	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
5,13	Croix hossanière	CL	Tout	Ménigoute	Oui	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
5,23	Chapelle des Hospices	CL	Tout	Ménigoute	Oui	Contexte urbain et coteau boisé de la Vonne	Néant
Aire éloignée > 6 km							
Monuments et sites à enjeux modérés car situés entre 6 à 10 km							
6,42	Eglise	ISMH	Choeur, transept	Rouillé	Oui	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
6,43	Château de la Coincardière	ISMH	Porte	Sanxay	Prop. privée	Boisé fermé	Néant
6,46	Temple protestant	ISMH	Temple y compris son décor intérieur	Rouillé	Oui	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
6,68	Château	ISMH	Escalier, tour	Salles	Prop. privée, visite des extérieurs possible (parc)	Vallée basse et parc boisé	Néant
6,75	Eglise Saint-Martin	ISMH	Choeur	Salles	Oui	Contexte urbain ; bâti dense ; vallée basse	Néant
6,97	Domaine de Curzay	ISMH	Communs, grange aux dames, chapelle, tour	Curzay-sur-Vonne	Hôtel, restaurant	Vallées boisées	Néant
7,36	Tumuli (groupe de six)	CL	Tout	Bougon	Visites payantes	Contexte bocager et boisé	Néant
7,41	Eglise	CL	Tout	Curzay-sur-Vonne	Oui	Contexte urbain ; bâti dense	Néant
7,41	Château de Marconnay	CL	Poterne, logis, courtine, tour, douves, pont	Sanxay	Château visitable Restaurant	Enceinte fortifiée avec très peu d'ouvertures vers l'extérieur ; contexte végétal dense	Néant

Abréviations utilisées pour la définition des statuts de protection :

CL = monument classé

SC = site classé

ISMH = monument inscrit

SI = site inscrit

A noter :

L'aire immédiate ou zone d'implantation potentielle du projet n'est concernée par aucune servitude de protection de monuments ou sites protégés réglementairement.

Distance au projet en km vis-à-vis de la limite de zone d'implantation potentielle (ou aire immédiate)	Dénomination	Statut de protection	Éléments concernés par la protection	Commune	Fréquentation par le public	Contexte visuel	Covisibilité potentielle avec le projet éolien
7,50	Maison	ISMH	Maison et sol des parcelles attenantes	Jazeneuil	Prop. privée		Néant
7,77	Étang des châtelliers	SI	L'étang et ses abords, le ru de la Valouze et le chemin départemental N° 524 (+ vestiges abbaye non protégée au titre des monuments historiques)	Chantecorps	Prop. privées	Contexte bocager et boisé	Néant
7,82	Eglise	CL	Tout	Bougon	Oui	Rebord de la vallée du Bougon ; vue panoramique au sud du bourg sur la route d'Exoudun	Faible
7,86	Eglise Saint-Jean-Baptiste	CL	Tout	Jazeneuil	Oui		Néant
7,90	Château (ou Logis) de la Cour	ISMH	Huit corbeaux et le linteau encastrés dans la façade sur cour	Jazeneuil	Centre de vie rural à caractère social	Vallée basse boisée de la Vonne	Néant
8,41	Grotte des fées	SI	Grotte, galerie, source et parcelle boisée	Jazeneuil	Oui, sentier pédestre	Coteau boisé (chênes et châtaigniers) en bordure de la Vonne	Néant
8,48	Dolmen dit de la Garenne	CL	Tout	La Mothe-Saint-Héray (la Villedieu de Comblé)	?	Boisement	Néant
8,78	Château de la Villedieu-de-Comblé	ISMH	Maison, communs, pont, installation hydraulique, enceinte, escalier, mur de soutènement, cheminée, parc	Saint-Eanne	Prop. privée	Coteau boisé	Néant
8,83	Dolmen des Sept Chemins (ou Pierre levée)	CL	Tout	Bougon	Oui	En léger recul d'une ligne de crête ; bocage filtrant	Néant
8,87	Dolmen dit de la Croisonnière	CL	Tout	Nanteuil	Prop. privée ; visible de loin sur un chemin d'exploitation	Lisière urbaine ; contexte boisé	Néant
9,12	Eglise	ISMH	Tout	Saint-Eanne	Oui	Contexte boisé dense et vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
9,25	Ravin du Puits d'enfer	SC		Nanteuil et Exireuil	Site aménagé ouvert au public	Vallée très encaisséee et boisée ; belvédère non orienté vers le site du projet	Néant
9,66	Eglise	CL	Tout	La Mothe-Saint-Héray	Oui	Contexte urbain dense	Néant

Abréviations utilisées pour la définition des statuts de protection :

CL = monument classé

SC = site classé

ISMH = monument inscrit

SI = site inscrit

Distance au projet en km vis-à-vis de la limite de zone d'implantation potentielle (ou aire immédiate)	Dénomination	Statut de protection	Éléments concernés par la protection	Commune	Fréquentation par le public	Contexte visuel	Covisibilité potentielle avec le projet éolien
9,82	Moulin à eau de Pont-l'Abbé	ISMH	Roue hydraulique verticale	La Mothe-Saint-Héray	Visites payantes	Vallée boisée et encaissée de la Sèvre Niortaise	Néant
9,91	Ensemble formé par le bourg	SI	Tout	Exoudun	Oui	Vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
10,04	Ancien château	CL	Orangerie, pavillon	La Mothe-Saint-Héray	Visites payantes	Parc boisé et vallée encaissée de la Sèvre Niortaise	Néant
10,54	Logis de Boissec	ISMH	Pigeonnier	Exoudun	Prop. privée	Rues adjacentes encaissées et bordées de hauts murs ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
10,64	Logis (manoir au lieu-dit Chez Paulier)	ISMH	Logis, toiture	Vasles	Ouvert au public (payant) en été, et le reste de l'année sur rendez-vous	Massif boisé au sud du manoir	Néant
10,88	Eglise de Nesde	ISMH	Tout	Benassay	Oui	Contexte boisé dense	Néant
10,89	Dolmen	CL	Tout	Exoudun	Oui	Vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
Monuments et sites à enjeux faibles car situés à plus de 10 km							
11,07	Allées et promenades	CL		Saint-Maixent-l'Ecole	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,41	Cirque de la Vonne	SI	Prairies de bas fond dans une boucle de la Vonne en contrebas de la ville de Lusignan	Lusignan	Oui ; présence d'une aire de loisirs et d'un camping	Vallée encaissée de la Vonne ; massif boisé dit du grand parc	Néant
11,50	Eglise	CL	Tout	Saint-Maixent-l'Ecole	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,52	Abbaye	ISMH	Porte, escalier	Saint-Maixent-l'Ecole	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,57	Halles	ISMH	Tout	Lusignan	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,58	Anciene église Saint-Léger	CL	Crypte	Saint-Maixent-l'Ecole	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,59	Eglise Saint-Saturnin	ISMH	Crypte, chevet, nef	Saint-Maixent-l'Ecole	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,62	Porte Châlon	CL	Tout	Saint-Maixent-l'Ecole	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,74	Maison du Gouverneur	ISMH	Façade sur rue	Lusignan	Prop. privée	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,79	Maison	ISMH	Porte d'entrée	Lusignan	Prop. privée	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,81	Eglise Notre-Dame-et-Saint-Julien	CL	Tout	Lusignan	Oui	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,88	Maisons à pans de bois	ISMH	façades des deux maison	Lusignan	Prop. privée	Contexte urbain ; vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
11,92	Eglise Saint-Romain	CL	Tout	Saint-Sauvant	Oui	Contexte urbain bâti et végétal	Néant

Abréviations utilisées pour la définition des statuts de protection :

CL = monument classé

SC = site classé

ISMH = monument inscrit

SI = site inscrit

Distance au projet en km vis-à-vis de la limite de zone d'implantation potentielle (ou aire immédiate)	Dénomination	Statut de protection	Éléments concernés par la protection	Commune	Fréquentation par le public	Contexte visuel	Covisibilité potentielle avec le projet éolien
12,10	Château médiéval	ISMH	Vestiges	Lusignan	Oui ; parc public	Vallée de la Sèvre Niortaise	Néant
12,10	Promenade de Blossac	SC	Promenade paysagère du XVIIIe s.	Lusignan	Oui ; parc public	Coteau boisé de la vallée de la Vonne et contexte urbain	Néant
12,44	Temple protestant	ISMH	**Décor intérieur**	Souvigné	Oui		Néant
12,67	Logis du Brieuil	ISMH	Tout	Chenay	Prop. privée	Contexte urbain	Néant
12,72	Eglise	CL	Tout	Chenay	Oui	Contexte urbain	Néant
12,92	Temple protestant	ISMH	façade d'entrée	Chenay	Oui	Contexte urbain	Néant
13,21	Eglise Notre-Dame	CL	Clocher, abside	Clavé	Oui	Vallée encaissée du Chambon	Néant
13,28	Château de l'Herbaudière	ISMH	Logis y compris le décor du salon, communs, cour	Saivres	Prop. privée	Vallée encaissée du Chambon	Néant
13,87	Ancien hôtel des abesses de Sainte-Croix	ISMH	Maison et sol des parcelles	Vasles	Prop. privée	Contexte urbain bâti et végétal	Néant
14,30	Ancienne commanderie	ISMH	Cheminée, élévation, toiture	Lavausseau	Ouvert au public	Vallée de la Boivre + contexte urbain	Néant
14,31	La Pierre au Diable	SC	Monument naturel ; rocher schisteux avec excavations	Souvigné	Bord de route, sur sentier de petite randonnée pédestre	Vallée encaissée et boisée du ruisseau de l'Hermitain	Néant
14,36	Château de Reigné	ISMH	Communs, colombier, puits, toiture, décor extérieur	Souvigné	Prop. privée	Vallée du Ruisseau de l'Hermitain ; contexte boisé et bocager	Néant
14,79	Maison	ISMH	Fenêtre gothique	Lavausseau	Prop. privée	Contexte urbain dense	Néant
15,09	Logis de la Tiffanelière	ISMH	Lois, communs, portail, enclos, cimetière, remise, hangar, écurie, étable, four à pain	Celle-Lévescault	Prop. privée	Vallée encaissée et boisée de la Vonne ; contexte urbain	Néant
15,11	Ancien prieuré Saint-Barthélémy	ISMH	Eglise, cloître	Azay-le-Brulé	Prop. privée	Contexte urbain et boisé denses	Néant
15,68	Croix du cimetière	CL	Tout	Saint-Georges-de-Noisné	Oui	Contexte bocager et boisé dense	Néant
16,16	Logis de la Salette	ISMH	Logis, chapelle, communs (vestiges)	Saint-Georges-de-Noisné	Prop. privée	Contexte bocager et boisé dense	Néant
16,21	Château de la Sayette	ISMH	Chapelle, grile, logis, communs, parc, abreuvoir, mur de clôture, décor intérieur	Vasles	Prop. privée ; jardins classiques ouverts en été	Contexte boisé	Néant

Abréviations utilisées pour la définition des statuts de protection :

CL = monument classé

SC = site classé

ISMH = monument inscrit

SI = site inscrit

Ci-après, en complément du tableau descriptif, sont présentées quelques-unes des situations visuelles de monuments ou sites éloignés de plus de 10 km du projet éolien.

Prise de vue n°128 : Ancienne commanderie à Laveausseau (ISMH) ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°131 : Façade de la maison du Gouverneur à Lusignan (ISMH) ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°134 : Porte Châlon (CL) à Saint-Maixent-l'École ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°129 : Ancien hôtel des abbesses de Sainte-Croix à Vasles (ISMH) ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°132 : Cirque de la Vallée de la Vonne à Lusignan (SI) ; absence de covisibilité potentielle

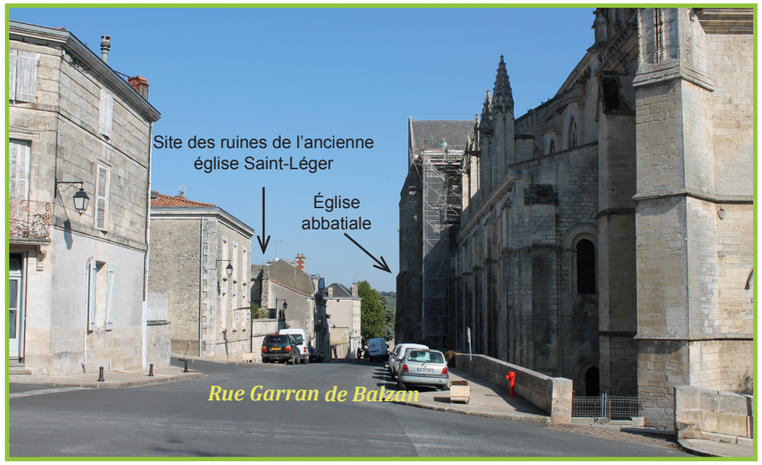

Prise de vue n°135 : Vue en direction du projet à proximité de l'ancienne église Saint-Léger (CL) et de l'église abbatiale (CL) à Saint-Maixent-l'École ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°130 : Parc public de Blossac (SC) et remparts du château médiéval (ISMH) à Lusignan ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°133 : Abords de l'Eglise Saint Romain à St-Sauvant (CL) ; absence de covisibilité potentielle

Prise de vue n°136 : Allées et promenades (SC) à Saint-Maixent-l'École ; absence de covisibilité potentielle

c) Vues éloignées depuis d'autres sites fréquentés ou à vocation de loisirs

Projet à environ 14,5 km

Prise de vue n°137 : Barrage de la Touche Poupard , circuit en variante du GR 364 autour de la retenue ; perception potentielle nulle à faible

Projet à environ 11,4 km

Prise de vue n°140 : Circuit automobile de Rouillé ; absence de perception potentielle

Projet à environ 11,5 km

Prise de vue n°138 : Golf Club du château des Forges ; absence de perception potentielle

Projet à environ 9,5 km

Prise de vue n°139 : Abords de l'Espace Naturel Sensible de la Pagerie ; absence de perception potentielle

Source image : http://www.mou-tonvillage.fr/Le-parc-en-video

Figure 26 : Le parc (payant) de Mouton Village à Vasles s'établit dans un contexte boisé et bocager très dense qui empêche toute perception visuelle vers le projet éolien

Propriété du Conseil général des Deux-Sèvres, l'Espace Naturel Sensible de La Grimaudière assemble les principaux éléments du paysage bocager de Gâtine : prairies, bois, landes, friches, cultures, haies, mares, cours d'eau. En accueillant l'école de cinéma animalier, il est également un lieu d'apprentissage et d'accueil du public pour de nombreuses activités.

Situé dans le contexte de la Vallée de la Vonne et en secteur de bocage préservé, le site est à l'écart des perceptions en direction du projet éolien.

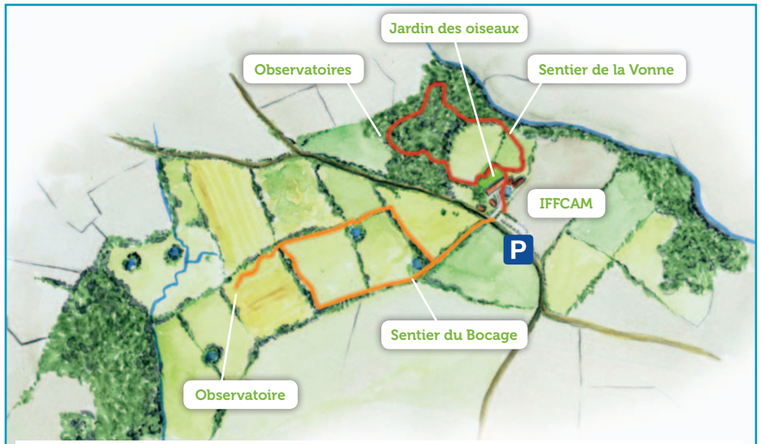

Source image : http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/Portals/cg79/missions/en-vironnement/ENS/Fiches%20ENS%20IFFCAM%20BD.pdf

Figure 27 : L'Espace Naturel Sensible de la Grimaudière ; un site bocager visuellement isolé

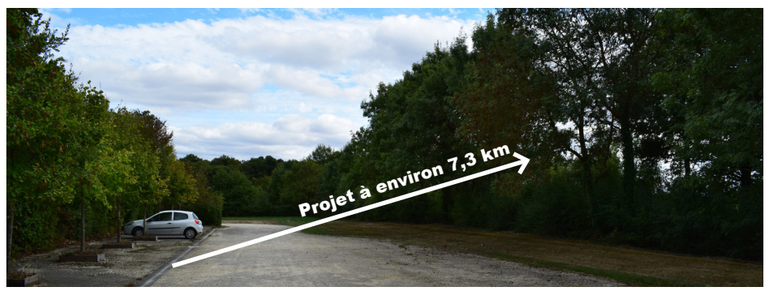

Prise de vue n°141 : Espace Naturel Sensible de la Grimaudière ; bocage dense autour de l'espace de stationnement

Projet à environ 7,2 km

Prise de vue n°142 : Espace Naturel Sensible de la Grimaudière ; filtrage bocager autour des parcelles situées au Sud du site

e) Vues éloignées depuis les principaux axes de communication

A noter : il est important de préciser le caractère dynamique des points de vue depuis les axes routiers car l'observateur est en mouvement ce qui donne un caractère bien souvent furtif aux perceptions, surtout lorsque celles-ci se font de manière latérale.

De plus, la perception sera différente selon les observateurs :
- *le conducteur aura une vue principale dans l'axe de la route et donc peu de possibilité d'apercevoir le paysage latéral ; son champ de vision se limitera ainsi à environ 30° par rapport à l'axe de la route,*
- *les passagers, qui ont le loisir d'observer le paysage de manière latérale, auront une perception plus importante, mais qui se limitera généralement à un seul coté et avec un champs de vision d'environ 105° par rapport à l'axe de la route.*

Depuis l'autoroute A10

L'autoroute est bordée de plantations, et parfois de talus. Régulièrement, les bandes plantées sont interrompues pour laisser passer le regard sur le paysage. Le relief traversé, à l'exception de la vallée de la Sèvre Niortaise et de la vallée Vonne, est relativement plan.

En provenance de Niort, les véhicules n'ont pas de perception du site du projet depuis l'aire éloignée: tout d'abord en raison de la distance, puis en raison du relief peu élevé (60 m NGF au plus bas) dans la vallée, puis en raison d'un paysage assez boisé et d'un relief encore en contrebas du projet jusqu'au bois de Soudan où l'altitude atteint 160 m NGF. Ce n'est qu'au sortir du bois de Soudan que des perceptions du site du projet deviennent progressivement possibles (voir paragraphe sur les vues proches à semi-éloignées depuis les voies de communication).

Projet à environ 14,5 km

Prise de vue n°143 : A10 en provenance de Niort ; le seuil topographique de la Sèvre Niortaise visible à l'horizon ferme la perception en direction du projet éolien

En provenance de Poitiers, les véhicules n'ont pas de perception du projet depuis les points les plus éloignés. Ce n'est qu'à l'approche de l'aire rapprochée que le site envisagé pourra apparaître ponctuellement à l'occasion d'ouvertures visuelles dans les plantations latérales.

Projet à environ 12,5 km

Prise de vue n°144 : A10 en provenance de Poitiers ; les plantations latérales et les motifs végétaux des Terres de Brande empêchent les vues lointaines sur le projet éolien

Depuis les principales routes départementales et routes secondaires

Au contraire de l'autoroute, les routes départementales ne sont pas systématiquement bordées de plantations, de telle sorte que, dans certains secteurs de plaine cultivée (plateau de Pamproux notamment), on perçoit bien le paysage environnant. Cependant le relief et la distance ne laissent que rarement percevoir le site du projet.

Ainsi, seules les plaines bien dégagées offrent des perceptions lointaines en direction du projet ; cela concernera essentiellement les deux axes départementaux structurants situés au sud de l'aire d'étude : D611 (de St-Maixent-l'École à Lusignan) et D950-D150 (de Melle à Lusignan).

La plupart des autres routes départementales secondaires traversent des boisements (D938), des zones bocagères (D524, D7, D59) ou encore vallonnées (D737 longeant la vallée de la Vonne) et offriront probablement peu ou pas de perceptions vers le site.

Sur ce réseau secondaire des routes départementales, seules certaines routes orientées en direction du site pourront permettre depuis quelques points hauts des vues vers les éoliennes du projet lorsque l'orientation placera ces dernières dans l'axe de la route. Les axes routiers ainsi concernés sont plutôt situés au nord de l'aire d'étude éloignée notamment les D21 et D938 en provenance de Parthenay, ou encore la D738 au sud de Saint-Martin-du-Fouilloux et la D62 en provenance de Latillé. Ces vues depuis les hauteurs seront génératrices d'intervisibilités entre le projet et les parcs éoliens déjà existants sur la commune de Pamproux, et situé au sud de la D611 (cf. § suivant).

Projet à environ 11,9 km

Prise de vue n°145 : D950 en provenance de Melle ; vue latérale filtrée par le bocage en limite des Terres Rouges et du Plateau de Lezay

Projet à environ 9.8 km

Prise de vue n°146 : D950 depuis l'est du terrain de manoeuvre d'Avon ; l'horizon visuel en direction du projet est filtré par le bocage préservé sur le terrain militaire

Projet à environ 13,5 km

Prise de vue n°147 : D611 en provenance de Lusignan ; vue latérale semi-filtrée ; enjeu visuel faible compte tenu de la distance

1.3.4. Analyse des effets cumulés

a) Intervisibilités avec les autres parcs éoliens existants

La carte et le tableau ci-contre présentent la localisation des parcs éoliens existants et autres projets éoliens situés sur les aires d'étude paysagère. La carte fait également apparaître le projet de ferme solaire de Jazeneuil, en bordure de l'A10.

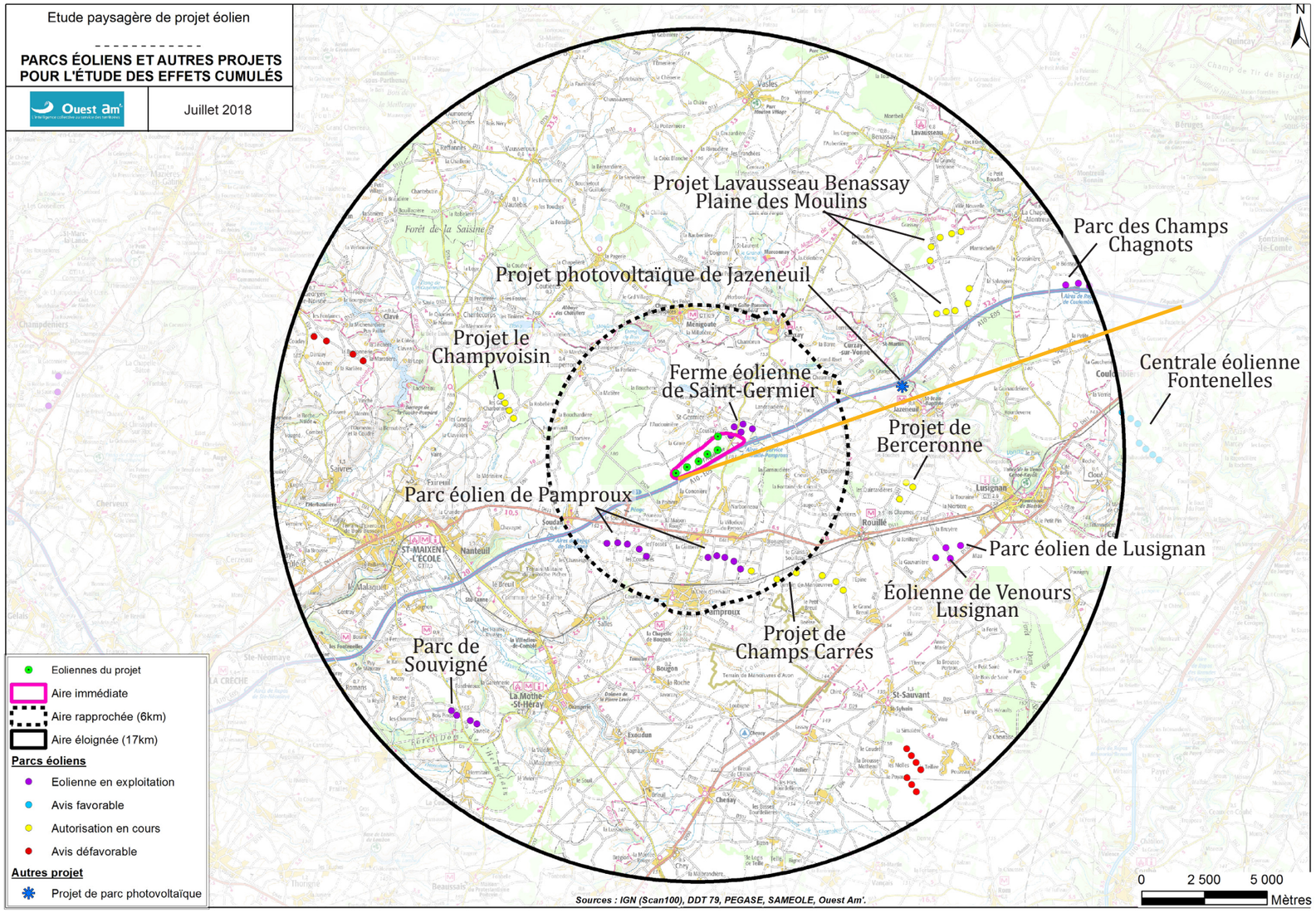

Carte 10 : État actuel de l'éolien sur les aires d'étude du paysage

Tableau 6 : Parcs éoliens pris en compte dans l'étude des intervisibiltés

Nom du parc ou du projet	*Localisation : communes (département)*	*Distance avec le projet éolien*	*Hauteur totale des éoliennes (mât +*	*Nombre*	*État d'avancement du projet*
Aire rapprochée					
Ferme éolienne de Saint-Germier	*Saint-Germier (79)*	*< 1 km*	*145 m*	*5*	*Parc en exploitation*
Parc de Pamproux	*Pamproux (79)*	*> 3,6 km*	*150 m*	*10 (2x5)*	*Parc en exploitation*
Centrale éolienne de Champs Carrés	*Rouillé (86)*	*> 5,4 km*	*165 m*	*6*	*En cours d'instruction*
Aire éloignée					
Parc du Champvoisin	*Fomperron (79)*	*> 7,4 km*	*150 m*	*4*	*En cours d'instruction*
Centrale éolienne Berceronne	*Jazeneuil (86)*	*> 8,3 km*	*165 m*	*3*	*En cours d'instruction*
Parc éolien de Lusignan	*Lusignan (86)*	*> 10,8 km*	*123 m*	*3*	*Parc en exploitation*
Eolienne de Venours-Lusignan	*Lusignan (86)*	*11,5 km*	*67 m*	*1*	*Parc en exploitation*
Parc éolien de la Plaine des Moulins	*Benassay, Lavausseau, Jazeneuil (86)*	*> 11 km*	*165 m*	*10*	*Refusé Recours en cours*
Parc éolien des Champs Chagnots	*La Chapelle-Montreuil (86)*	*> 16,7 km*	*145 m*	*3*	*Parc en exploitation*
Parc éolien de Souvigné	*Souvigné (79)*	*> 14,8 km*	*123 m*	*5*	*Parc en exploitation*
Centrale éolienne Fontenelles	*Cloué, Coulombiers (86)*	*> 17,7 km*	*130 m*	*7*	*Autorisé*

L'aire d'étude rapprochée (< 6 km) comprend un parc construit de 5 éoliennes développé par Saméole sur Saint-Germier et un parc en fonctionnement de 10 éoliennes sur la commune de Pamproux.

Le projet de la centrale de Champs Carrés (6 éoliennes) est situé partiellement sur l'aire rapprochée, dans la continuité du parc éolien existant de Pamproux.

L'aire éloignée comprend 3 sites éoliens en exploitation : 4 éoliennes en fonctionnement sur Lusignan et 4 sur Souvigné ; également 3 éoliennes construites en limite d'aire éloignée à la Chapelle-Montreuil (Champs Chagnots).

Projet éolien à environ 2350 m

Parc autorisé de St-Germier à environ 750 m

Prise de vue n°148 : A10, sur la sortie de l'aire de service de Rouillé-Pamproux : le parc en projet s'inscrira dans la continuité visuelle de celui de Saint-Germier

Projet éolien à environ 5750 m

Prise de vue n°149 : Croisement de la D62 et de la D26 au sud de Sanxay ; perception faible du parc existant de Pamproux ; intervisibilité potentielle mais fortement filtrée par la végétation avec les parcs existant de Pamproux et autorisé de Saint-Germier

Enjeu visuel nul à faible

Enjeu visuel modéré à fort

Les photographies n°148 à 150 sont localisées sur la carte des prises de vues de l'aire rapprochée (page 23)

A noter : quelques autres points de vue ponctuels situés au nord sur des routes départementales secondaires, sont susceptibles de présenter des intervisibilités généralement faibles à modérées car filtrées, entre le projet, le parc autorisé de Saint-Germier et le parc existant de Pamproux, : notamment sur la D62 qui relie Benassay à Sanxay (entre Nesde et la Cointière) ou encore sur la D738 en sortie de Saint-Martin-du Fouilloux (vue très lointaine depuis un point haut).

Parc existant de Pamproux

Projet éolien à environ 3400 m

Prise de vue n°150 : Au sud du Bois des Cartes, sur le sentier de petite randonnée, vue panoramique large sur la plaine cultivée ; intervisibilité potentielle modérée entre le parc existant de Pamproux et le projet

Parc existant de Pamproux

Projet éolien à environ 10,8 km

Prise de vue n°151 : D150 à proximité du Grand Breuil : perception latérale lointaine au profit d'une ouverture dans le rideau bocager de bord de route ; intervisibilité potentiellement modérée avec le parc existant de Pamproux et celui autorisé de Saint-Germier ainsi qu'avec le projet de Champs Carrés qui s'inscrira au devant des autres parcs

Projet éolien à environ 11 km

Prise de vue n°152 : Croisement de la D938 et D524 ; enjeu très faible d'intervisibilité avec le projet éolien du Champvoisin sur Fomperron compte tenu d'un contexte très boisé

Projet éolien à environ 12,5 km

Prise de vue n°153 : D611 en provenance de Lusignan ; vue latérale semi-filtrée ; intervisibilité potentiellement faible à nulle avec le projet éolien de Berceronne

Enjeu visuel nul à faible

Enjeu visuel modéré à fort

Les photographies n°151 à 159 sont localisées sur la carte des prises de vues de l'aire éloignée (page 40).